NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La Commission des Crédits

Paris, 17 juin. — Les groupes de la Chambre se sont réunis cet après-midi pour nommer les membres de la commission des crédits chargée de faire office de commission du budget et à ce titre d'examiner le projet d'emprunt de 500 millions.

Les groupes sont au nombre de dix et ont à se partager proportionnellement à leurs effectifs les 44 sièges de la commission.

Les socialistes unifiés, qui sont 101, ont 7 commissaires ; ils ont désigné les citoyens Aldy, Albert Thomas, Aubriot, Bedouce, Compère-Morel, Sembat et Veber. Cinq de ces députés étaient membres de la commission du budget de la précédente législature ; les deux nouveaux sont Aubriot et Compère-Morel.

La gauche radicale a cinq membres à élire. Elle a désigné MM. Cochery, Clémentel, Raoul Péret, Paul Morel et Abel.

Les républicains de gauche qui ont quatre membres à élire, ont désigné MM. Lebrun, Paul Bignon, Siegfried et Dariac.

Les députés de gauche non inscrits ont deux membres à nommer. Ils ont désigné MM. Klotz et André Lefèvre.

Les radicaux socialistes qui ont treize membres à élire ont désigné MM. Métin, Besnard, Ceccaldi, Monestier, Daniel Vincent, Nail, Long, Jacques-Louis Dumesnil, André Hesse, Renard, Bouffandeau, Godart, Simyan.

Les républicains socialistes qui ont deux membres à élire ont désigné MM. Godet et de Kerguézec.

La Fédération Républicaine a désigné MM. Jules Roche, Louis Marin et Louis Dubois.

La Gauche Démocratique (groupe Thierry), a désigné MM. Raiberti et Emmanuel Brousse.

Le groupe des non inscrits, de nuances diverses, MM. Georges Berry, Damour et l'amiral Biennaimé.

Le groupe de l'action libérale, MM. de Mun et Piou ; le groupe des droites, M. Denys Cochin.

LES INSTITUTEURS CHARGÉS DE COURS

Paris, 17 juin. — M. Cazeneuve, sénateur du Rhône, vient de déposer un amendement à l'article 132 du budget de l'instruction publique, pour améliorer la situation des instituteurs, chargés de cours complémentaires.

La Chambre des Députés avait voté la mesure que la commission des finances n'a pas adoptée. M. Cazeneuve en prendra la défense à la tribune du Sénat.

DANS LES MINISTERES

Aux Travaux Publics

LEVY-ULLMANN, CHEF DE CABINET DE M. RENE RENOULT

Paris, 17 juin. — Par arrêté du ministre des Travaux publics, M. LEVY-ULLMANN, *professeur à la Faculté de Droit de Lille*, vient d'être nommé chef de cabinet de M. René Renoult.

Nous tenons à féliciter M. Renoult du choix particulièrement heureux qu'il vient de faire en la personne de notre sympathique concitoyen dont les sentiments d'ardent républicanisme sont bien connus de militants du Nord et du Pas-de-Calais.

Paris, 17 juin. — M. René Renoult a complété ainsi qu'il suit la composition de son cabinet :

Chefs adjoints, M. Maurice Vel-Durand, auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat ; chaussées.

Chef du secrétariat particulier, M. Charles Royer, ancien chef du secrétariat particulier du ministre des finances.

Attachés, MM. Kissien, ancien attaché au cabinet du ministre des finances ; Marcel Caen, avocat à la Cour d'appel ; Edouard Bovier-Lapierre, docteur en droit, rédacteur au ministère du travail.

AUX AFFAIRES ETRANGÈRES

Paris, 17 juin. — M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vient de constituer ainsi qu'il suit son cabinet :

Chef du cabinet, M. P. Alicot, consul de France.

Chef-adjoint, M. Georges Bourdeau, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire, publiciste.

Chef du secrétariat particulier, M. E. Paulus, avocat docteur en droit.

A LA GUERRE

Paris, 17 juin. — M. Lauraine, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a constitué son cabinet comme il suit :

M. Sclafer, ancien sous-chef du cabinet aux postes et télégraphes, chef du cabinet.

M. Husson, chef adjoint.

M. Emmanuel Vieuille, chef du secrétariat particulier.

A LA MARINE

Paris, 17 juin. — On annonce que le contre-amiral Pradier va être nommé au commandement de la marine en Algérie.

Le contre-amiral de Bon est nommé major général de la marine à Brest et est remplacé comme sous-chef d'état-major par le capitaine de vaisseau Schwérer, ancien chef du cabinet de M. Baudin.

AUX COLONIES

Paris, 17 juin. — M. Garbit, gouverneur des colonies, est nommé secrétaire général du ministère des colonies, poste qu'il occupera tout au moins provisoirement.

D'autre part, on annonce la mise à la retraite de M. Vasselle, directeur général.

A L'AGRICULTURE

Le cabinet de M. Fernand David

Paris, 17 juin. — Le cabinet du ministre de l'Agriculture est constitué ainsi qu'il suit :

M. Carrier Joseph, inspecteur général des améliorations agricoles, chef de cabinet.

M. Mazerat Edmond, auditeur au Conseil d'Etat, chef adjoint ;

M. Millot Lucien, sous-chef de bureau au ministère des Colonies, chef adjoint.

Attachés : MM. Bastin Eugène, Bozonet Jean, docteur en droit, Yvan Antoine licencié ès lettres.

LES ATTRIBUTIONS DU SOUS-SECRETAIRES D'ETAT DE L'INTERIEUR

Paris, 17 juin. — Deux décrets promulgués aujourd'hui fixent de la manière suivante les attributions du sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur a spécialement dans ses attributions, sous la haute direction du ministre, les services suivants :

1. Direction de l'administration départementale et communale ;
2. Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques ;
3. Services des affaires algériennes.

En dehors des affaires précédentes, le sous-secrétaire d'Etat a la délégation permanente de la signature du ministre pour toutes les affaires que le ministre renvoie à sa décision.

Il a la délégation permanente de la signature du ministre de l'Intérieur, soit pour les ordonnances directes de payement, soit pour les ordonnances portant ouverture de crédit aux ordonnateurs secondaires.

Au SÉNAT

On aborde la discussion générale du Budget de 1914

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 2 heures trois quarts, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

La discussion générale du budget est ouverte.

DISCOURS DE M. AIMOND RAPPORTEUR-GÉNÉRAL

M. AIMOND, rapporteur général, constate que la situation budgétaire est grave. Notre devoir, dit-il, est d'exposer la vérité au pays car nous devons indiquer aux contribuables pourquoi il est indispensable de leur réclamer de nouveaux et importants sacrifices. La sincérité est la meilleure politique à suivre.

A la vérité, les chiffres totaux des dépenses et des recettes inscrits dans le budge, ne correspondent pas à la réalité de choses. Les recettes anoncées sont supérieures de plus de 300 millions aux recettes probables. D'autre par, les dépenses du Maroc ne son pas comprises dans les crédis budgétaires.

M. AIMOND dit qu'au total 940 millions de dépenses hors budget deyront être payés avant le 31 décembre sur les ressources du trésor.

M. MILLIES-LACROIX interrompant, remarque que les dépenses du Maroc prévues cette année, pour 230 millions, vont s'élever en 1915 à 240 millions.

M. AIMOND déclare en prendre acte et ajoute que la commission des finances ne demande qu'une chose, c'est qu'aux dépenses prévues correspondent des ressources.

M. NOULENS observe que le Gouvernement voulant dégager la trésorerie a décidé d'affecter sur les 800 millions de l'emprunt qui va être réalisé 200 millions à la couverture des dépenses du Maroc.

M. MILLIES-LACROIX. — Mais on ne peut couvrir des dépenses avec des ressources de trésorerie.

M. NOULENS. — Assurément. Mais n'empêche, fait remarquer le ministre des Finances, que nous avons cru répondre aux vues de la Chambre et du Sénat en proposant des mesures susceptibles de rendre de l'élasticité à la trésorerie.

M. AIMOND examine ensuite la situation du budget de 1915 qui se présentera avec un déficit initial de 450 millions. Il faudra donc créer un chiffre correspondant de recettes nouvelles.

M. DELAHAYE. — C'est le moment de crier Vive la République.

M. AIMOND. — La République a au moins ce mérite de dire la vérité au pays. (Très bien).

M. AIMOND continue. La France est obligée d'avoir à la fois une politique militaire coloniale et sociale. Tout cela il faut le payer.

Depuis plusieurs années on n'a voulu en face du flot montant des dépenses recourir ni à l'impôt, ni à l'emprunt — du moins à l'emprunt avoué. Tous les partis ont leur égale responsabilité dans ces accroissements de dépenses.

Nous n'avons créé en regard des 1 milliard 777 millions de dépenses nouvelles que 236 millions d'impôts nouveaux.

Le déficit ne sera pas couvert dans le budget de 1914, c'est au budget de 1915 qu'il appartiendra de régler cette question.

M. AIMOND fait ensuite observer que la réforme fiscale est chose délicate à réaliser surtout au point de vue des recettes communales et départementales. Il ne faut donc le faire qu'avec prudence. La Chambre a incorporé dans le budget de 1914 un impôt général sur le revenu qui est une supertaxe, un impôt de superposition. M. TOURON propose un autre système de supertaxe, quelque soit le système adopté on ne pourra en tirer plus d'une centaine de millions. M. RIBOT a envisagé un nouvel impôt sur les successions. La vérité est qu'il faudra recourir aux impots directs et indirects. L'alcool pourra fournir un contingent important.

M. JENOUVRIER, interrompant.— Il faudra supprimer le privilège des bouilleurs de crû.

M. AIMOND, reprenant, conclut qu'il ne faudrait pas faire des questions budgétaires des questions de parti. Couvrons les dépenses permanentes au moyen de ressources permanentes. A cette condition la situation s'améliorera. Les plus-values normales permettront alors de faire face aux augmentations normales de dépenses.

OBSERVATIONS DE M. CHERON

M. CHERON intervient ensuite. Il compare le chiffre total des dépenses en 1914 et prouve que dans tous les grands pays les dépenses publiques s'accroissent. Il faut créer des ressources nouvelles.

« Je suis prêt, dit M. Chéron, à voter l'impôt sur le revenu à titre d'impôt de superposition mais il ne faut pas toucher au secret des affaires. Pas de déclaration contrôlée ».

M. CHERON conclut que cette législature doit assurer l'équilibre du budget ; amortir notre dette publique, et réaliser de profondes réformes administratives.

M. PERCHOT dit que notre système fiscal est incapable de faire face aux besoins actuels. Il faut donner au pays plus de justice fiscale.

DECLARATIONS DE M. PERCHOT

M. PERCHOT demande que la réforme de l'impôt sur le revenu soit incorporée dans le budget. Il reconnait que l'impôt complémentaire voté par la Chambre prête à des critiques ; il sera, cependant, difficile de le rejeter si nous voulons éviter le conflit avec la Chambre.

M. AIMOND .— Ne nous prêtez pas de telles intentions.

M. PERCHOT regrette les retards apportés à l'émission de l'emprunt.

M. PERCHOT dit qu'il aurait fallu voter la couverture financière de la loi militaire en même temps que cette loi elle-même. Aujourd'hui, l'emprunt doit être voté tel que le propose le Gouvernement. L'annuité d'amortissement sera fournie par l'impôt sur le revenu. Il faudra également prendre diverses mesures financières et recourir à certains monopoles.

L'incertitude actuelle, conclut M. PERCHOT, doit cesser au sujet de l'impôt sur le revenu, qui est depuis trop longtemps an discussion. Il importe que le Sénat montre qu'il veut aboutir et qu'il veut enfin résoudre le problème fiscal. (Applaud).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 30.

M. Poincaré décoré du "Grand Mérite" Chinois

Paris, 17 juin. — Le président de la République a reçu aujourd'hui à midi, en audience officielle, M. Lou Tseng Tsiang, ambassadeur extraordinaire, chargé par le président de la République chinoise se remettre au chef de l'Etat français les insignes de l'ordre du Grand-Mérite.

A l'arrivée au palais de l'Elysée, les honneurs militaires ont été rendus à l'ambassadeur extraordinaire chinois. Celui-ci a été introduit par l'officeir de service et le lieutenant-colonel commandant le palais, auprès du président de la République, à qui il a remis, en même temps que les insignes de l'ordre du Grand-Mérite, une lettre de S. E. Youan Chi Kai, président de la République chinoise.

A l'issue de l'audience, M. Raymond Poincaré a offert un déjeuner en l'honneur de S. E. Lou Tseng Tsiang.

LE CONGRES de l'Union générale des Douaniers

IL S'EST OUVERT HIER A PARIS

Paris, 17 juin. — Aujourd'hui s'est ouvert, au Café Ludo, avenue de Clichy, le congrès annuel de l'Union Générale des Douaniers.

Malgré les nombreux vœux élaborés l'an passé dans cette même salle, le sort des douaniers ne s'est guère amélioré, et on retrouve cette année, à l'ordre du jour de leur congrès, les mêmes revendications qui s'y trouvaient alors.

Deux d'entre elles dominent toutes les autres : ce sont, celle des traitement et celle des retraites.

Comme tous les fonctionnaires civils, les douaniers demandent une augmentation de traitements, se basant sur l'augmentation des soldes militaires et sur la cherté de la vie, tous les jours plus grande.

L'Union Générale réclame que le Sénat vote le plus tôt possible le projet de loi qui leur assurera une retraite minimum de 850 francs et demande que cette retraite soit augmentée de 50 francs pour les douaniers victimes d'accidents du travail.

Le congrès commencera cet après-midi la discussion des ces diverses questions.

LE PROCES NESTOR WILMART A BRUXELLES

Bruxelles, 17 juin.— La cinquième audience de l'affaire Wilmaert a été consacrée à l'audition de l'expert-comptable Dumon. Celui-ci a fait, pendant trois heures, une longue énumération de chiffres, dont la monotonie a été coupée par de fréquents incidents soulevés par les avocats des prévenus.

L'expert a établi notamment que des opérations portant sur des sommes importantes ont été faites à l'insu et au préjudice de Nestor Wilmart par certains de ses co-accusés, ce qui a provoqué la stupeur indignée de Wilmart.

L'audience a été levée à midi. Le procès continuera lundi prochain.

La Catastrophe de lundi, à Paris

Les travaux de déblaiement et de sauvetage. - On dégage de nouveaux cadavres. — A la recherche d'autres disparus.

Paris, 17 juin. — Les travaux de déblaiement se sont poursuivis pendant toute la nuit place Saint Philippe du Roule, boulevard Haussemann et place Saint-Augustin, dans les excavations qui se sont formées à la suite des orages d'avant-hier.

On sait que l'on avait signalé la disparition de deux enfants qui devaient se trouver à Saint-Philippe du Roule au moment où l'accident s'est produit, les jeunes Alexandre Fabre, âgé de douze ans, demeurant chez ses parents, boulevard de Courcelles, 118, et Jean-Baptiste Galliot, âgé de onze ans, dont les parents habitent rue Poncelet, 30.

Les corps des deux malheureux ont été retrouvés ce matin. Celui du petit Alexandre Fabre était enseveli sous une masse de pierres et de terre ; le pauvre enfant avait la figure tuméfiée ; un peu de sang tachait les lèvres. C'est un ingénieur de la ville de Paris qui a découvert vers neuf heures et demie le corps de J.-B. Galliot. Le cadavre avait été entraîné à une vingtaine de mètres du lieu où se produisit l'accident ; il se trouvait dans la galerie de la ligne du Métropolitaine en construction Opéra-Porte de St-Cloud. Son carton d'écolier était encore à son côté. Le docteur Bonnet a examiné les deux cadavres qui ont été ensuite transportés au domicile des parents.

Au cours des travaux effectués cette nuit dans la crevasse située au coin du boulevard Haussmann et de la rue du Havre, les terrassiers ont trouvé trois chapeaux d'homme dont un de paille, qui porte les initiales C. V. et a été reconnu par le beau-père du jeune Camille Véron, âgé de quatorze ans, qui demeurait rue de Vaugirard, 330. L'un des deux autres chapeaux est celui de M. Emile Malmann, âgé de 55 ans, rentier, habitant rue du Général Appert, 3, dont on avait signalé la disparition. Le 3e chapeau ne porte pas d'initiales : il provient d'une chapellerie de l'avenue de Clichy.

Un parapluie et un lorgnon nickelé, dont l'un des verres est cassé et auquel pend une petite chaînette, ont été également trouvés ce matin, par les terrassiers, dans l'excavation du boulevard Haussmann. Les travaux sont activement poursuivis : on n'a pu encore apercevoir le kiosque de la marchande de journaux. Seules quelques publications apparaissent parmi les débris.

Le trou du boulevard Hausmann renferme plusieurs cadavres

Paris, 17 juin. — Les travaux de déblaiement dans les excavations qui se sont produites place Saint Philippe du Roule, place Saint-Augustin et boulevard Haussmann, à l'angle de la rue du Havre, sont poussés très activement. On ne croit pas qu'il y ait d'autres victimes sur ce point ni dans l'excavation de la place Saint-Augustin.

Par contre, il est malheureusement certain que plusieurs cadavres sont ensevelis dans le trou du boulevard Haussmann, à l'angle de la rue du Havre. Nous racontons d'autre part, que les ouvriers qui travaillent à cet endroit ont découvert trois chapeaux. Deux ont été reconnus, l'un comme étant celui du jeune Camille Véron, et l'autre, celui de M. Malmann, dont la disparition avait été signalée au commissaire de police du quartier de la Madeleine.

Un quatrième chapeau d'homme a été retiré cet après-midi à deux heures et demie.

Déclarations d'un temoin

D'autre part un témoin de l'accident qui se produisit au coin du boulevard Haussmann et de la rue du Havre, M. Alexis Perrod, demeurant à Paris, rue de la Huchette, 28, a déclaré :

« Je traversais lundi soir, à sept heures moins dix le boulevard Haussmann et j'étais sur le point de m'engager dans la rue du Havre, lorsque je vis cinq ou six ouvriers sortir précipitamment d'une bouche d'égout, l'un d'eux s'écria : « Dépêchons-nous, l'eau monte ! » puis s'adressant à moi : « Allez-vous en, il y a du danger, l'eau va jaillir ! » J'étais à ce moment sur le bord du trottoir, en face d'un magasin de chaussures. Quelques instants à peine s'étaient écoulés que je vis une crevasse s'ouvrir dans la chaussée, à peu de distance du trottoir. Une femme passait à cet endroit ; je l'aperçois encore ; ses vêtements étaient de couleur sombre ; elle tenait à la main un parapluie ouvert ; elle disparut dans le trou béant en poussant un appel désespéré.

Au groupe des députés de Paris

Paris, 17 juin. — Le groupe des députés de Paris, réuni aujourd'hui, a adopté l'ordre du jour suivant :

«Le groupe des députés de Paris se rallie à une demande d'enquête générale sur la direction des travaux de la voirie de Paris par l'administration préfectorale et sur les responsabilités encourues dans la catastrophe du 15 juin. »

Demain matin, à neuf heures et demie, une visite sera faite sur les lieux du sinistre par les députés de Paris, et la commission des travaux de l'Hôtel de Ville accompagnés des ingénieurs.

L'enquête du ministère des travaux publics

Paris, 17 juin. — A la suite d'une conférence qui a eu lieu ce matin dans le cabinet du ministre des travaux publics, M. René Renoult a chargé M. Meunier, inspecteur général des Ponts et Chaussées, et M. Bodin, professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, de procéder à une enquête immédiate.

Cette enquête administrative et technique comportera tous les constats utiles, la recherche des causes de la catastrophe et des responsabilités encourues, enfin l'indication des mesures à prendre ou des redressements à adopter dans le mode d'exécution des travaux publics à Paris pour éviter le retour de nouveaux accidents.

M. René Renoult a visité cet après-midi, à trois heures, les lieux des accidents.

A coups de pistolets asphyxiants

Paris, 27 juin — Mme Maignan, dessitrice pour journaux de mode, atteinte d'une crise de folie subite, restait depuis trois jours barricadée dans la chambre qu'elle occupe avenue de Nueilly, 53, à Neuilly.

Des voisins ayant voulu s'informer de sa santé furent reçus par des menaces. Deux inspecteurs de la Sûreté et un serrurier requis par le commissaire de police de Neuilly se rendirent hier chez la démente.

Comme celle-ci ne répondait à leur appel que par des vociférations, le serrurier se mit en devoir de forcer la porte.

Soudain, une détonation retentit et une balle vint s'aplatir contre le mur.

On avisa la préfecture de police, et hier soir, vers cinq heures, M. Kling, directeur du laboratoire municipal, arrivait sur les lieux avec deux brigadiers munis de casques respiratoires et revêtus de cuirasses.

M. Kling fit pratiquer dans la porte, à l'aide de vilebrequins, deux trous où l'on introduisit les canons de deux gros pistolets chargés de cartouches de chasse contenant une substance asphyxiante dont nous avons déjà parlé et qui est due à l'invention du directeur du laboratoire municipal.

L'effet ne se fit pas attendre. La malheureuse folle, qui était presque nue, s'affaissa sur le parquet de la chambre à demi asphyxiée. Sa porte fut ouverte et on la transporta à l'infirmerie spéciale du Dépôt. Mme Maignan n'avait pas tardé à reprendre ses sens.

Le mystérieux assassinat de M. Alliot

TROIS ARRESTATIONS IMPREVUES

Clermont-Ferrand, 17 juin. — L'affaire de l'assassinat de M. Alliot, l'entrepreneur parision d'affichage tué sur la place de Jaude, à Clermont-Ferrand, le matin du jour de la Pentecôte, vient d'entrer dans une nouvelle phase. Le parquet, à la suite de nombreuses contradictions relevées dans leurs dépositions, a fait mettre hier en état d'arrestation les nommés Mousson et Veillet, représentas de commerce, qui furent les compagnons de la victime pendant la nuit du crime, et Anatole Pichard, le garçon de café qui les servit le même soir.

Les trois prévenus protestent de leur innocence.

Veillet est originaire de Bourg-Argental (Loire) ; Mousson est né à Paris, et Pichard à Chambon (Creuse).

Veillet et Mousson ont ici une importante situation commerciale.

Le mystère de la Grand' Palud

UNE RECONSTITUTIN DU CRIME ?

Landerneau, 17 juis. — MM. Guilmard, Procureur de la République, Bidard de la Noe, juge d'instrucetion, Rouquier, chef de la brigade mobile de Rennes, Haverra, chef du service photographique de la Sûreté Générale, et de Goulhezre, ingénieur des Ponts et Chaussées se sont transportés ce matin à la Grande Palud en vue de dresser un plan destiné éventellement au jury.

Les ouvriers ont été placés aux endroits d'où ils prétendent avoir vu M. Cadiou le matin du 30 décembre.

Le fermier Bonnefoy représentait M. Cadiou. Tous ont été photographiés à plusieurs reprises

M. Pledy, procureur général près la Cour d'Appel de Rennes, arrivera cet après-midi à trois heures pour assister à la suite des opérations, qui seront probablement reprises demain.

L'ingénieur Pierre et son avocat sont présents.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

La guillotinée à la jambe de bois

DOUBLE EXECUTION CAPITALE A STRASBOURG

Strasbourg, 17 juin. — Ce matin, à 6 heures, a eu lieu, à la prison départementale de Strasbourg, la double exécution des assassins de Haguenau, le journalier Wirth et la femme Wendel, condamnés à mort le 5 décembre dernier par la Cour d'assises de la Basse-Alsace.

L'exécution s'est déroulée devant une quarantaine de personne triées sur le volet par les soins du procureur impérial, soucieux de ne donner aucune publicité à la cérémonie. Les journalistes ne purent pénétrer à l'intérieur de la prison. Ils ont essayé vainement de fléchir les rigueurs de la consigne.

L'exécution s'est passée normalement. Quelques minutes après 6 heures, la femme Wendel, qui était affligée d'une jambe de bois, a été apportée sur une civière ; elle était accompagnée d'un aumônier de la prison et d'un professeur du Gymnase épiscopal. Le greffier donna lecture du rejet du recours en grâce. La condamnée se plaça devant un autel improvisé et fit une courte prière. On l'attacha ensuite sur la bascule.

Son complice Wirth fut exécuté après elle.

Toute la cérémonie ne dura pas plus de dix minutes.

LA « JOURNÉE » DU BOURREAU EQUARISSEUR

Strasbourg, 17 juin. — Maître Sillert, exécuteur des hautes œuvres en résidence à Stuttgart, qui a rempli ce matin à Strasbourg son sanglant office en exécutant la veuve Wendel et le journalier Wirth, les deux empoisonneurs de Hagueneau, repart ce soir pour le Wurtemberg en compagnie de ses deux aides. A l'issue de la double exécution il a reçu un bon signé du premier procureur impérial Wilsser. Contre ce bon, la recette des finances lui a payé une somme de 640 francs qui se décompose en 115 francs de frais de route pour le bourreau et ses deux aides, en 75 francs de frais de séjour pour Siller et la même somme pour ses aides, et enfin une somme de 375 francs d'« honoraires » que l'exécuteur partage avec ses aides.

Maître Siller ne touche pas de traitement fixe. Il reçoit tant par tête, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Aussi, en temps ordinaire, il exerce la profession d'équarrisseur ; ses deux aides sont l'un marchand de chevaux, l'autre cultivateur, et tous trois habitent le village de Sufflenhausen, dans la banlieue de Stuttgart, où ils sont d'ailleurs des électeurs jouissant d'une certaine considération.

Entre officiers et instituteurs allemands

Metz, 16 juin. — Le lieutenant Schlange, du 166e régiment d'infanterie en garnison à Bitche, vient d'être affecté au 146e régiment d'infanterie à Bromberg. Cette mutation constitue l'épilogue d'un incident qui se produisit à Bitche, le jour de la fête de l'empereur et qui provoqua un vif émoi parmi les instituteurs de la région. Au cours de la fête qui réunissait tous les fonctionnaires de la garnison, le lieutenant Schlange eut une altercation avec le chef d'orchestre. Un instituteur prussien voulut s'entremettre pour éviter un esclandre, mais l'officier tourna sa colère contre lui, le traita de cuistre, et lui appliqua une paire de gifles. Cet incident produisit un mauvais effet et les autorités militaires durent s'en mêler. *Le lieutenant Schlange fit des excuses* à l'instituteur et s'engagea à payer une somme de 250 francs à l'Orphelinat des enfants d'instituteurs. C'était une solution provisoire qui donnait satisfaction au corps enseignant. Le cabinet militaire de l'empereur a pensé qu'une autre sanction devait encore intervenir, et le lieutenant Schlange est maintenant affecté à un autre corps.

Il y trouvera le lieutenant von Forstner, précédemment au 99e régiment d'infanterie à Saverne.

En Albanie

APRÈS L'ATTAQUE DE DURAZZO. — LES OPÉRATIONS DES TROUPES GOUVERNEMENTALES CONTRES LES INSURGÉS.

Durazzo, 17 juin. — Les insurgés ont quitté le terrain et se sont dirigés du côté de Rastoul, derrière la chaîne des collines, où ils occupent de fortes positions.

Un calme relatif a permis de rechercher, sur le terrain, les morts et les blessés dont le nombre n'a pas encore pu être fixé, mais peut être évalué à plusieurs centaines.

On avait décidé que les troupes du gouvernement et 1.200 Malissores arrivés avant-hier se mettraient en marche hier soir contre les rebelles de Schiak ; mais le prince a ordonné que les troupes prennent un jour de repos. Elles reprendront donc leur marche en avant aujourd'hui.

Le palais a été avisé que Cavaja s'est rendu après un combat entre les troupes du gouvernement et les rebelles.

L'amiral anglais Troubridge, commandant le « Gloucester », a pris le commandement de l'escadre internationale, mouillée dans le port.

Vienne, 17 juin. — On mande de Vallona à la « Correspondance albanaise » que les troupes gouvernementales, réparties en trois colonnes, ont attaqué au nord de Fiéri, dans le bassin intérieur du Semini, les insurgés postés au nord du fleuve.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N.53

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

Le drôle était allé rouler à quatre pas.

Dans sa chute, il n'avait pas lâché son couteau, il se releva vivement et se rua avec une rage muette sur son adversaire qui le narguait.

— Monsieur se plaint de n'avoir pas son compte ?...

Pan ! cette fois le voyou se voit accueilli par un coup de pied de flanc, non moins rudement asséné ; du reste, le résultat est le même pour lui, car il va renouveler connaissance avec le pavé, pour le plus grand amusement du vainqueur.

— Et de deux !... Monsieur est servi !... Peut espérer que monsieur n'aura pas à faire de réclamat...

Il n'acheva pas... une main vigoureuse s'applique sur sa bouche, une autre le terrasse, en vain il se débat, ses efforts désespérés ne réussissent pas à le dégager.

L'individu qui, sournoisement, lâchement, vient de le surprendre par derrière, s'est autre que Grapat, accouru en hâte pour porter aide à son complice.

Et ils sont deux, maintenant, deux contre un enfant ! car l'immonde rôdeur arrive à son tour, altéré de vengeance, son couteau à la main.

Un faible cri..., cri de bête qu'on égorge.

— Il a son compte... faut-il en débarrasser ? était convenu...

Les deux bandits hissèrent le corps à la hauteur du parapet et, d'une poussée, le précipitèrent dans le vide.

Puis, leur sinistre besogne accomplie, ils s'enfuirent sans retourner la tête.

Ils n'avaient plus à redouter les révélations de Jean Robert !...

Le fleuve, sans doute, roulait déjà dans ses flots sombres le cadavre du pauvre enfant.

. . . . . .

Dans sa hâte de revoir sa bien-aimée, Brunet était arrivé trois quarts d'heure en avance au rendez-vous. A peine convalescent, bien faible encore, ayant couru une partie du chemin, il ne sentait pas sa fatigue, mais une fièvre d'impatience lui brûlait le sang. Pensez ! avoir pu croire tout perdu après la pénible scène de la rue Notre-Dame-des-Champs, et puis, renaître soudain à l'espoir ! Le messager de Suzanne ne lui avait-il point affirmé que « Mademoiselle osait concevoir la possibilité de fléchir la volonté de son père, de le ramener à des sentiments conformes à leurs communs désirs ...» Et elle l'appelait près d'elle, lui donnant ainsi une marque de confiance sans bornes, ils allaient s'entretenir seul à seul, sans témoins, bâtir ensemble leurs plans d'avenir. Joie, ravissement !... Mais, eh ! que le pauvre Roméo trouvait donc lentes à s'écouler les minutes qui le séparaient de sa Juliette.

Tout en arpentant d'un pas nerveux le bas-côté de l'avenue, il consultait fréquemment sa montre.

Enfin, l'aiguille marqua le terme de son interminable faction.

Il était minuit moins cinq.

Brunet gratta à la porte de l'hôtel, ainsi qu'il était convenu...

une obscurité profonde.

Ernest lui prit la main et le guida sans mot dit jusqu'au premier étage, s'arrêta devant une porte, lui souffla à l'oreille : « C'est là » et s'éclipsa pour retourner guetter, à sa sortie du cabinet de Charron, ce rude metteur en scène qui avait nom Grapat.

Cependant, ayant frappé à deux reprises sans obtenir de réponse de l'intérieur, Brunet, étonné, un peu inquiet de ce silence, se décida à tourner le bouton de la porte.

Il entra.

Il constata, non sans une singulière émotion, qu'il se trouvait effectivement dans la chambre de Suzanne.

Sur un guéridon, une petite lampe en argent recouverte d'un abat-jour de dentelle à transparent de satin rose, répandait une douce lueur de veilleuse dans cette pièce, d'un arrangement charmant et tout imprégnée d'un parfum virginal qui acheva de trouble le pauvre garçon.

Osant à peine promener ses regards autour de lui, comme s'il eût craint de commettre une profanation en se hasardant sans une invitation formelle dans ce sanctuaire inviolable qu'est la chambre d'une jeune fille, — il remarqua toutefois, avec une surprise indicible, que le lit était défait ; même, le désordre des draps et des couvertures témoignait que la personne qui l'occupait avait dû en sortir précipitamment.

Cette constatation accrut son inquiétude.

Comment admettre, en effet, que Mlle Charron eût poussé l'oubli de toute pudeur au point de recevoir un homme chez elle, à pareille heure, et dans de semblables conditions

Un soupçon l'effleura, mais il n'eut pas le temps de se livrer à de plus amples ré-

clater dans une pièce voisine.

Sans hésiter, il s'orienta vers une porte qui s'ouvrait de ce côté, en aperçut à l'extrémité d'un couloir, une autre d'où s'échappait de la lumière, y courut, mais ce fut pour s'arrêter sur le seuil, pétrifié...

A sa vue, Suzanne reculait avec un geste d'horreur, balbutiait quelques mots pour lui inintelligibles, et s'affaissait sur le parquet évanouie, avant que Charron et lui eussent eu le temps de se précipiter à son secours.

Il aida le père à la transporter sur son lit, puis se retira, par discrétion, dans le cabinet de celui-ci, attendant, au milieu de quelles angoisses, son retour, pour être fixé sur l'état de sa bien-aimée.

Comme il se promenait fébrilement à travers la pièce, son pied heurta l'arme échappée aux mains de Grapat.

Il se baissa pour la ramasser, et, machinalement, l'examina.

C'était l'arme dont l'explosion avait l'instant d'avant, troublé le silence de l'hôtel.

A cet égard, nulle incertitude : la douille de la cartouche était demeurée dans le barillet, et le canon, encrassé, exhalait encore l'odeur de la poudre récemment brûlée...

Soudain, il tressaillit... Etait-ce possible ? ne se trompait-il point ?... mais non, eût-il conservé sur ce point le moindre doute qu'un détail irrécusable eût suffi à l'écarter. Ce détail ? Ses initiales, P. B., incrustées en argent dans l'ébène de la crosse ! Ce revolver était le sien ! Comment se trouvait-il là ? et que pouvait bien signifier cet imbroglio ?

Un instant, par un rapprochement involontaire entre l'étrangeté de sa trouvaille et les circonstances dans lesquelles lui avait été assigné son rendez-vous, il eut comme l'intuition rapide de l'horrible intrigue machinée contre lui. Mais, sur le moment du

pénétrer le mystère, tant était grand le désarroi de ses pensées, tournées toutes vers la chambre où Suzanne se débattait peut-être entre la vie et la mort.

Une demi-heure s'écoula — trente minutes qui lui durèrent trente siècles !

Enfin l'entrepreneur reparut, pâle, abattu, soucieux.

Brunet fut vers lui d'un bond.

— Eh bien ?...

— Ce n'était rien... qu'une syncope... Dieu merci !...

— Que s'est-il donc passé ?

Cette question indiscrète eut le don de rendre à Charron instantanément son empire sur lui-même.

Toutefois, pris de court, il resta muet.

Brunet revint à la charge.

— Par grâce, monsieur, répondez-moi ! Encore une fois, que s'est-il passé ? quel drame ?... qui a tiré ce coup de revolver ?

Charron réprima un mouvement d'humeur, et, brusquement :

— C'est moi... dispensez-moi de vous donner des explications...

— Pardonnez-moi d'insister, monsieur, mais, ces explications, j'ai, jusqu'à un certain point, le droit de vous les demander.

Charron, qu'une sourde irritation commençait à gagner, fronça les sourcils.

— A quel titre, s'il vous plaît ?

— A quel titre ? Mais ne serait-ce que parce que l'arme dont il a été fait usage tout à l'heure m'appartient et que je désirerais savoir...

— Vous prétendez que cette arme vous appartient ?...

— Je fais mieux que le prétendre, je le prouve, tenez...

Ce disant, Brunet plaçait le revolver avec ses initiales sous les yeux de l'entrepreneur stupéfait.

Poussé dans ses derniers retranchements et plus que jamais résolu à se taire, celui-ci prit le parti de se fâcher.

— Il est, monsieur, quelque chose de plus étonnant ici que la présence de cette arme.

— Quoi donc ?

— La vôtre.

— La mienne ?... balbutia Brunet, forcé, par ce brusque déplacement des rôles, de faire un retour sur la singularité de son cas.

— Oui, monsieur, la vôtre, à cette heure, chez moi, où je ne sache pas que je vous aie appelé !

Ce fut au tour de son interlocuteur de perdre contenance. Comment, en effet, révéler à ce père le secret d'une démarche qui découvrait si gravement sa fille ?

— Vous vous taisez, monsieur, poursuivit Charron abusant de son avantage. Sans doute vous-même jugez le motif de cette présence inavouable. De nous deux, s'il en est un qui soit en droit d'exiger de l'autre des explications, c'est moi. Là-dessus, n'est-ce pas ? je vous saurai gré de vous retirer et de ne plus remettre les pieds chez moi, où vous n'avez que faire. Je vous salue, monsieur.

Brunet eut la sagesse de comprendre qu'il ne lui eût servi de rien d'insister. Anéanti, assommé, il s'inclina sans ajouter un mot, et sortit.

Le lendemain matin, il s'aperçevait de la disparition de Jean et, le soir de ce même jour, recevait de Suzanne ce billet énigmatique :

« Adieu, Pierre, je ne puis pas être à vous, rendez-moi votre parole comme je vous rends la mienne. Je ne vous adresserai qu'une prière : ne cherchez pas à me revoir, tâchez de m'oublier, mais, quoi qu'il arrive, ne m'accusez pas, plaignez-moi plutôt. Adieu !... »